

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

LA COMPENSATION CARBONE AU PRIX DES DROITS HUMAINS ?

Le cas du projet BaCaSi de TotalEnergies au Congo



“

**CE PROJET EST PRESQUE
VENU NOUS TUER.**

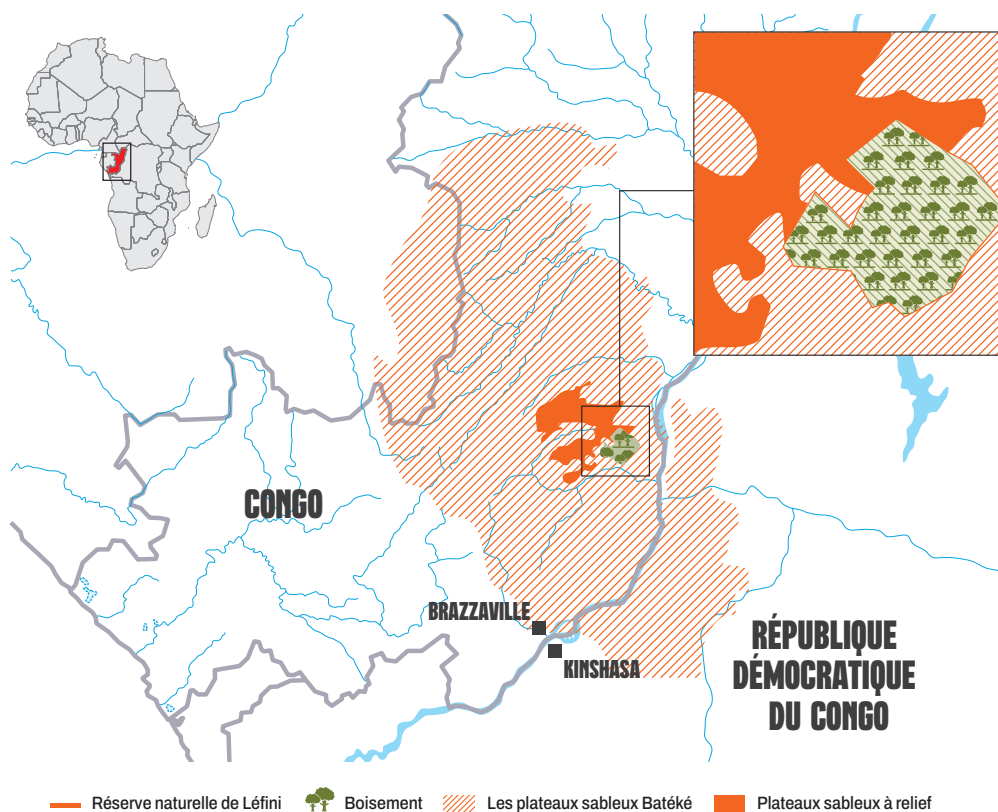
”

CONTEXTE

La compensation carbone est de plus en plus plébiscitée par les entreprises, qui financent notamment des projets d'afforestation dans les pays du Sud destinés à « absorber » les émissions liées à leurs activités. C'est le cas de TotalEnergies avec le projet BaCaSi (« Batéké Carbon Sink »), inauguré en novembre 2021 en République du Congo sur une surface de 55 000 hectares. Selon l'entreprise, ce projet permettrait de séquestrer sur vingt ans plus de 10 millions de tonnes de CO₂⁵, qui permettra à Total d'afficher un objectif de neutralité carbone¹ en lieu et place des efforts nécessaires pour réduire, de façon effective, ses émissions de gaz à effet de serre.

La Commission diocésaine Justice et paix Pointe-Noire (CDJP), le Secours Catholique – Caritas France (SCCF) et le CCFD-Terre Solidaire publient ce rapport **pour rendre compte de la réalité des personnes impactées par le projet BaCaSi, porter leurs voix, et formuler des recommandations qui soient fondées sur leurs demandes. Le présent rapport s'appuie sur les informations recueillies lors de différentes missions de terrain et d'échanges avec les personnes impactées par le projet à Ngo** ainsi que sur des échanges qui ont eu lieu dans le cadre d'un dialogue initié avec TotalEnergies et ses partenaires dès novembre 2022.

1 TotalEnergies, « Plus d'énergies, moins d'émissions », Sustainability & Climate 2023 Progress Report, mars 2023 <https://totalenergies.com/fr/transformation>.



PROJET BAGASI : DES POPULATIONS ÉVINCÉES

- ▶ Les terres allouées au projet BaCaSi sont principalement constituées de savanes et de forêts galeries utilisées pour la culture du manioc, la cueillette des produits forestiers et de plantes médicinales par les populations autochtones et les agriculteurs et agricultrices de Ngo. Le changement d'usage des terres et la restriction de l'accès au périmètre du projet ont impacté de façon négative certains membres de la population locale.
- ▶ Les populations autochtones affirment s'être vu refuser l'accès aux forêts pourtant essentielles à leurs ressources vivrières ; les agriculteurs et agricultrices cultivant des terres dans la région relatent avoir été sommés de libérer la zone et n'ont plus de sources de revenus depuis deux ans ; enfin les propriétaires contestent le montant de l'indemnisation reçue pour la perte de leur terre, qu'ils estiment bien en deçà de la valeur réelle.
- ▶ Alors que TotalEnergies prétend avoir mené des « consultations, enquêtes sociales et recensements » avant le début du projet, les populations locales affirment qu'elles ont été informées du projet et de ses implications seulement un an après la signature de l'accord du 3 novembre 2020.
- ▶ Dans un communiqué de presse de décembre 2022, TotalEnergies souligne que des « travaux sont en cours pour finaliser la cartographie des parties prenantes et pouvoir leur proposer, et mettre en œuvre, les actions qui leur permettront d'être cobénéficiaires du projet ». La cartographie des personnes potentiellement impactées par le projet aurait pourtant dû être une étape préalable à sa mise en place, et non pas une démarche initiée plus d'un an après son lancement.
- ▶ Ces éléments révèlent ainsi une prise en compte insuffisante du volet social lors de la conception du projet BaCaSi, que l'entreprise affirme pourtant ériger en priorité.

DES ACTIONS DE REMÉDIATION INSUFFISANTES, MENÉES A POSTERIORI

- ▶ Nos échanges avec les populations de Ngo suggèrent que l'entreprise n'a pas suivi les démarches évoquées dans son plan de vigilance afin d'établir un dialogue avec les parties prenantes et ne leur a pas proposé d'alternative adaptée à leurs besoins.
- ▶ Une parcelle d'agroforesterie créée sur le site du projet prévoit de mêler la plantation d'acacias à la culture du manioc, mais les agriculteurs n'ont pas bénéficié de formation ou de sensibilisation à ce système très différent du modèle d'exploitation agricole traditionnel.
- ▶ Cette alternative a été jugée inéquitable par les potentiels bénéficiaires car un hectare de surface agricole a été proposé à chaque agriculteur et agricultrice, indépendamment de la surface qu'ils ou elles détenaient initialement. Cette surface n'étant pas proportionnée aux dommages causés par la perte de leurs terres agricoles ou aux revenus antérieurement générés, les personnes interrogées se sont senties lésées.
- ▶ Enfin, si TotalEnergies vante les cobénéfices que le projet aurait en termes de redynamisation économique de la région, deux ans après le début du projet, le nombre d'emplois généré demeure extrêmement réduit et les personnes affectées attendent toujours de véritables mesures de compensation pour la perte de leurs biens et de leurs moyens de subsistance.

RECOMMANDATIONS

Les éléments exposés dans le cadre de ce rapport confirment les risques que portent les projets de compensation carbone pour les droits des communautés locales et des peuples autochtones. Au regard des manquements soulignés par les personnes rencontrées, des actions de remédiations pour les personnes impactées par le projet BaCaSi doivent être engagées par les porteurs du projet et l'État congolais.

Comme l'illustre ce projet, l'introduction de garde-fous contraignants dans la structure et le fonctionnement des marchés carbone est indispensable afin de s'assurer que le respect des droits humains demeure une considération primordiale de ces dispositifs.

Toutefois, la réduction immédiate des émissions à la source doit être la priorité de toutes les politiques et stratégies climat des entreprises, dont TotalEnergies. Atteindre l'objectif fixé par l'accord de Paris de rester sous la barre de 1,5 °C de réchauffement climatique est crucial pour la survie de l'humanité.

Cela implique de renoncer à la comptabilisation du carbone séquestré comme source d'atténuation, et d'engager des mesures politiques ambitieuses pour réduire réellement les émissions de gaz à effet de serre.

Principales autrices : Judith Lachnitt, Myrto Tilianaki

Contributeurs et contributrices : Clémentine Baldon, Nikos Braoudakis, Gabriel Brunnich, Jean-François Dubost, Kahina Le Louvier, Benoît-Xavier Loridon, Brice Mackosso, Isabelle Manimben, Sarah Martin, Samuel Pommeret, Marion Wintergerst

Photo : Élodie Perriot / SCCF